

CONSIGNES DESTINÉES AUX AUTEURS

(pour leurs travaux publiés par la SAHPL)

La SAHPL publie les textes qui lui sont proposés, dans son *Bulletin annuel de la Société d'Archéologie et d'Histoire du Pays de Lorient*, dans les conditions qui suivent et qui complètent les normes antérieures présentées en annexe.¹

1 - Sujets acceptés et conditions restrictives

a – Sujet

La SAHPL diffuse des articles dans le domaine des **sciences humaines** (histoire, archéologie, histoire littéraire, littérature), **arts et patrimoine, sciences exactes**.

b - Conditions restrictives

Le texte doit **exclure** tout débat politique, religieux, sectaire.

Le texte peut être une **étude entièrement nouvelle, l'approche nouvelle d'un sujet déjà traité, la transcription ou la traduction d'un manuscrit inédit ou publié dans une langue ancienne ou étrangère contemporaine.**

Le texte doit faire preuve dans son traitement **d'un sérieux** attesté par des **références aux recherches et aux archives** consultées, clairement et précisément citées.

2 - Dépôt des textes

a – Destinataire

Les textes doivent être adressés à la **Société d'Archéologie et d'Histoire du Pays de Lorient, si possible sous deux formes**: un fichier informatique sous WORD par internet, clé USB, CD ou DK et un exemplaire imprimé.

b – Présentation

Le texte doit être saisi en police **Times New Roman, taille 12**. Il doit être présenté mis en page selon les normes complémentaires présentées en annexe, **avec titres et sous titres, notes de bas de page, alinéas sans double intervalle, et interlignage "simple".**

Eviter la disposition administrative en blocs isolés et séparés par un double intervalle.

Orthographe et syntaxe doivent être correctes.

Pour la transmission par mail (sahpl@wanadoo.fr), l'auteur doit s'assurer qu'il provient d'un **fichier net de tout virus**.

¹ Le présent document simplifié est très largement inspiré de celui de la SAEL (Société d'Archéologie d'Eure-et-Loir). Toute remarque le concernant doit être adressée à la Commission de lecture.

c - Normes typographiques

Les normes typographiques se rapprochent autant que possible de celles en usage dans l'édition

***Capitales** accentuées ;

***Sigles** en capitales sans points ;

***Citations** insérées dans le corps de texte entre guillemets français

***Notes de bas de page** en taille 10 (format automatique WORD) (deux tailles inférieures à celle du corps de texte) ; appels de notes en chiffres arabes collés à la dernière du mot précédent ;

***Références bibliographiques** : auteur en petite capitale, titre en italiques, éditeur, ville d'édition, date d'édition, nombre de volumes (vol.), page(s) (p) de référence ;

***Références d'archives** (nationales, départementales, municipales et communales : développées la première fois, puis en initiales (AN, AD, et numéro du département, AC et nom de la commune) ;

*Les paragraphes s'enchaînent et ne dépassent pas en général une vingtaine de lignes.

d - Illustrations

L'auteur fournit des **documents numériques originaux ou des documents originaux** (la SAHPL effectuera la numérisation), ainsi que les schémas numérisés également inédits, ou manuscrits, que la SAHPL numérisera.

Les illustrations doivent être accompagnées de leur légende.

L'auteur doit disposer du **droit de les publier**.

Les photos, dessins doivent indiquer le nom de l'auteur ou porter la mention (DR)

3 - Conditions de publication du texte

a - Réception et examen par la Commission de Lecture de la SAHPL

Les textes sont **examinés** puis **acceptés** ou **refusés** par la Commission, dont **l'avis est souverain**.

Trois cas peuvent se présenter : acceptation avec les aménagements de mise en page usuels, acceptation sous réserve de remaniement et de restructuration importants, refus.

b - Conditions de réalisation de la publication

Si son texte est accepté, l'auteur est consulté pour les corrections souhaitables, participe à la relecture et à la correction des épreuves, donne son "bon à tirer" (BAT) avant l'impression.

4 – Droits

Sauf demande particulière, l'auteur accepte la publication de son texte, sous sa forme initiale imprimée et sous toute autre forme, en entier ou partiellement : diffusion numérique (CD ou DVD, site internet de la SAHPL).

L'auteur ne perçoit **aucune rétribution** mais il reçoit **un exemplaire** du bulletin.

ANNEXE

BULLETIN ANNUEL DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DU PAYS DE LORIENT

CONVENTIONS DE PRÉSENTATION

Titre : Times New Roman (TNR) 16, Majuscules, Gras, Centré

Sous-titre : TNR 12, Gras

Auteur : Deux interlignes (TNR 16) **sous le titre** : Prénom, Nom, Centré, Gras, Italiques
Qualité (ou adresse) Italiques 12 maigres

Intertitres : TNR 12, Gras, Minuscules (1 interligne avant et après)

Texte : TNR 12 ; Début trois interlignes TNR 12 sous le nom de l'auteur, justifié.

Retrait de 1^{ère} ligne de paragraphes : normalisé (1.25 cm)

Citations : intégrées au texte TNR 12 entre guillemets ou pavé TNR 12

Mots étrangers : TNR 12, Italiques

Annexes, Tableaux, Notes de bas de page, Légendes des illustrations : TNR 10

Bibliographie : normes standard (ou les plus proches possibles)

Marges :

2,5 cm partout – Le **titre de l'article** est à **5 cm sur la première page**

Pagination : aucune, elle sera réalisée au moment de la composition du bulletin.

Illustrations : intégrées au texte, légendées et numérotées si nécessaire.

Les articles et communications doivent nous nous parvenir le plus tôt possible selon l'une des formules suivantes :

- sur CD ou clé USB
- par internet à l'adresse suivante : sahpl@wanadoo.fr
- Format PC (Word de préférence)

